

En juillet dernier, le gouvernement annonçait que nos ventes de céréales à l'Union soviétique se feraient aux niveaux normaux et traditionnels, et qu'aucun plafond fixe ne serait établi pour la campagne agricole 1980-1981. Le gouvernement a maintenant décidé de permettre la reprise des exportations normales de céréales à l'U.R.S.S. et de n'imposer aucune restriction quant aux quantités qui pourront y être exportées en 1980-1981. Cette décision a été prise parce que la diminution des exportations céréalières canadiennes a avantaagé d'autres exportateurs en U.R.S.S. pendant la campagne précédente, et également en raison des doutes exprimés au Canada et à l'étranger quant à l'efficacité de l'embargo partiel décrété par les Etats-Unis. Le Canada a l'intention de maintenir ses exportations céréalières sur tous ses marchés traditionnels, y compris l'Union soviétique. Pour la campagne en cours, nos exportations vers l'U.R.S.S. augmenteront par rapport à celles de l'an dernier, mais le gouvernement ne veut ni tirer avantage des politiques d'exportation des Etats-Unis ou d'autres pays, ni accroître les livraisons canadiennes au-delà des niveaux qui auraient été exportés en l'absence de l'embargo partiel.

Voici comment cette position sur les céréales s'insère dans le cadre de notre politique globale à l'égard de l'U.R.S.S.

Ces dernières semaines, le gouvernement a passé en revue les relations du Canada avec l'U.R.S.S. Compte tenu de la situation en Afghanistan et dans le monde en général, le gouvernement entend continuer à suivre de près les relations avec l'Union soviétique. Nous restons toujours convaincus que les Soviétiques doivent mettre fin à leur occupation de l'Afghanistan et qu'il devrait y avoir un règlement négocié protégeant adéquatement les intérêts de toutes les parties. Nous croyons également que le maintien des troupes soviétiques en Afghanistan constitue un obstacle majeur à une amélioration des relations canado-soviétiques. C'est pourquoi il n'est pas question pour nous de prendre d'initiative dont la fin propre serait d'améliorer ces relations. Toute modification de politique qui pourrait être nécessaire pour protéger les intérêts canadiens sera faite de façon sélective, pondérée et au cas par cas.